

AVIS
COMMUNE DE BRAINE
PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 23 octobre 2017, le Conseil Municipal a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de la commune de BRAINE.

La dite délibération définit les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation. Elle est affichée en mairie pendant un mois à compter du 30 octobre 2017.

Le Maire,



François RAMPELBERG